

NUMERO DU MARCHE

2026	ESID 00										
------	---------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

OBJET DU MARCHE :

**AUXONNE (21) – Quartier Bonaparte – 511 RT – Réhabilitation du
bâtiment 016**

COSI : 466115

LOT TECHNIQUE N°07 : PLATRERIE - PEINTURE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

SOMMAIRE DU LOT

07 PLATRERIE - PEINTURE.....	3
07.1 GENERALITES	3
07.1.1 Dispositions générales communes à tous lots	3
07.1.2 Connaissance du projet.....	3
07.1.3 Normes et prescription de mise en œuvre	3
07.1.4 Mode de calcul.....	3
07.1.5 Qualité des matériaux.....	3
07.1.6 Nettoyage de chantier	3
07.1.7 Hygiène, Sécurité et protection de la santé.....	3
07.1.8 Intempéries.....	3
07.2 TRAVAUX PREPARATOIRES	4
07.2.1 Installation de chantier	4
07.2.2 Implantations	4
07.2.3 Documents à fournir	4
07.3 TRAVAUX DE PLATRERIE	4
07.3.1 Complexe d'isolation thermique.....	5
07.3.2 Enduits	6
07.3.3 Cloisonnements	7
07.3.4 Gainex techniques	9
07.3.5 Divers	10
07.4 TRAVAUX DE PEINTURE	11
07.4.1 Peinture sur ouvrages intérieurs verticaux.....	11
07.4.2 Peinture sur ouvrages intérieurs horizontaux et inclinés	13
07.4.3 Peinture sur ouvrages intérieurs bois	14
07.4.4 Peinture sur tuyauteries apparentes	15
07.5 TRAVAUX DE FAUX-PLAFONDS	17
07.5.1 Faux-plafonds.....	17
07.6 TRAVAUX DE NETTOYAGE.....	18
07.6.1 Nettoyage de mise en service.....	18
07.7 DOCUMENT A REMETTRE APRÈS TRAVAUX.....	19
07.7.1 Dossier DOE	19

07 PLATRERIE - PEINTURE

07.1 GENERALITES

07.1.1 Dispositions générales communes à tous lots

L'entrepreneur déclare avoir une parfaite connaissance de l'ensemble des prescriptions du lot n°00 - Dispositions Générales Communes à tous les Lots et en avoir tenu compte dans la remise de son offre.

07.1.2 Connaissance du projet

L'entrepreneur doit avoir pris connaissance des plans, pièces écrites et des lieux avant toute remise de son offre. Il doit signaler à la maîtrise d'œuvre tout oubli qu'il constaterait dans le présent document et transmettre une offre mentionnant et intégrant lesdites omissions.

Pour le présent lot, une visite du site avant la remise de son offre est fortement conseillée.

07.1.3 Normes et prescription de mise en œuvre

Les prestations doivent être réalisées dans le respect de l'ensemble des règles de l'Art (Loi, Décrets, Arrêtés, Normes, DTU, CCTG, Fascicules, etc.). Ces documents réputés connus de l'entreprise ne sont pas rappelés dans le présent CCTP. Les prescriptions de mise en œuvre sont celles des DTU en vigueur au moment de la consultation ou celles des avis techniques des produits mis en œuvre, éventuellement complétées des prescriptions du présent CCTP.

07.1.4 Mode de calcul

Les quantités sont données sur les dimensions théoriques des ouvrages en place, sauf indications contraires spécifiques mentionnées en description d'article. Il appartient à l'entrepreneur de vérifier les quantités données avant la remise de son offre, conformément à l'article 0.1.7 du lot n°00 Dispositions Générales communes à tous les lots.

07.1.5 Qualité des matériaux

Tous les matériaux doivent être de premier choix. Ils doivent être mis en œuvre conformément aux règles de l'Art.

07.1.6 Nettoyage de chantier

Chaque entreprise est responsable de ces déchets et doit les trier et les évacuer conformément à l'article 0.3.19 du lot n°00 Dispositions générales communes à tous les lots.

L'ensemble du chantier doit également être maintenu propre. Cela faisant partie intégrante des prix unitaires.

07.1.7 Hygiène, Sécurité et protection de la santé

L'entreprise s'engage à respecter l'ensemble des réglementations en vigueur relative à l'hygiène, la sécurité et la protection de la santé de ses ouvriers. Elle doit en outre respecter les consignes énoncées dans le PGC par le Coordinateur SPS et rédiger un PPSPS qui doit être remis au coordinateur SPS avant tout démarrage des travaux. Cela faisant partie intégrante des prix unitaires.

07.1.8 Intempéries

Les intempéries et autres phénomènes naturels sont comptabilisés dès lors qu'ils dépassent les intensités et éventuellement les durées limites suivantes :

- Chaleur : Température +30°C sous abri de 10 heures à 16 heures, dans ce cas une demi-journée sera décomptée,
- Pluie : 15 mm/m² sur 4 heures, période de 6 heures à 18 heures,
- Vent au sol : 60 km/h sur observation quotidienne entre 8 heures et 18 heures,
- Neige : 10 cm à 7 heures sur le chantier ou journalier,
- Gel : -5°C sous abri à 8 heures et encore inférieur à -2°C à 10 heures.

07.2 TRAVAUX PREPARATOIRES

07.2.1 Installation de chantier

07.2.1.1 Clôture de chantier

Mise en place par le lot n°02 Gros-œuvre.

07.2.1.2 Amenée et repliement de matériel

Forfait pour l'amenée et le repliement du matériel nécessaire à l'exécution du chantier.

Compris dans les prix unitaires.

07.2.1.3 Moyens de levage

Mise en place de moyen de levage adapté nécessaire au chantier.

Compris dans les prix unitaires.

07.2.1.4 Protections collectives

Mise en place des protections collectives adaptées à chaque situation de travail et répondant à la réglementation en vigueur ainsi qu'au PGC du coordinateur SPS, échafaudage mis en place par le présent lot n°05 Ravalement de façade.

Une convention d'utilisation doit être rédigée par le lot n°05 et signée par tous les lots utilisateurs.

Compris dans les prix unitaires.

07.2.2 Implantations

07.2.2.1 Implantations des ouvrages

Compris dans les prix unitaires.

07.2.3 Documents à fournir

07.2.3.1 Programme d'exécution et plans EXE/dossier PAC

Conformément à l'article 0.3.5 Préparation/Plans EXE/Dossier PAC du lot n°00 Dispositions Générales communes à tous les lots, tous les documents doivent être remis pendant la période de préparation pour avis et validation du contrôleur technique et du maître d'œuvre.

Forfait pour :

- Fourniture d'un programme d'exécution des travaux, notices techniques avec procès-verbaux d'essais, études d'exécution, avis techniques, etc., et notamment :
 - PV échafaudage,
 - Enduit à la chaux,
 - Mortier de restauration,
 - Traitement contre l'humidité,
 - Etc.
- Plans EXE et PAC suivant dossier DCE réalisé par la maîtrise d'œuvre comprenant à minima :
 - Echafaudage,
 - Ravalements de façades,
 - Plans et détails des reprises de pierres, corniches, etc.,
 - Prise en compte des éventuelles modifications,
- Fourniture des plans EXE et PAC en version DWG et PDF et justificatifs de conception (note de calcul, hypothèse de dimensionnement, etc.) au maître d'œuvre.

07.2.3.1.1 Études d'exécution

Mode de métré : au forfait

07.2.3.1.2 Plans

Mode de métré : au forfait

07.3 TRAVAUX DE PLATRERIE

L'entrepreneur doit la réalisation des travaux d'isolation thermique, de plâtrerie, de cloisonnement du bâtiment conformément aux prescriptions de la norme NF DTU 25.41 - Ouvrages en plaques de plâtre - Plaques à faces cartonnées, de la norme NF DTU 25.1 - Travaux de bâtiment - Enduits intérieurs en plâtre et aux plans DCE.

07.3.1 Complexe d'isolation thermique

07.3.1.1 **Doublage des murs extérieurs de type contre-cloison isolante**

Le système associe une plaque de plâtre, une ossature métallique, un isolant en laine de bois et un pare-vapeur.

Le système comprend :

- Ossature métallique par fourrures de type F47, rails F47, écrous et tiges Easy Click de chez Knauf ou équivalent,
- 1 Plaque de plâtre standard de type KS18 de chez Knauf ou équivalent pour les zones courantes,
- 1 Plaque de plâtre hydrofuge de type KH18 de chez Knauf ou équivalent pour les zones humides,
- Isolant en laine de bois de type STEICO Flex F036 de chez STEICO ou équivalent, d'épaisseur 160 mm, $R = 4,40 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$, pour les murs extérieurs,
- Isolant en laine de bois de type STEICO Flex F036 de chez STEICO ou équivalent, d'épaisseur 40 mm, $R = 1,10 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$, pour l'habillage des tableaux, linteaux, etc.,
- Membrane pare-vapeur universel de type DELTA-NEOVAP 100R de chez DÖRKEN ou équivalent, $S_d = 100 \text{ m}$,
- Compris ébrasements, coupes, chutes, rebouchage des réservations, traitement des joints, etc.

Hauteur entre dalles :

- RDC : 3,80 m,
- R+1 : 3,85 m,
- R+2 : 3,75 m,
- R+3 : de 1.60 m à 3,15 m.

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

Murs extérieurs, y compris embrasures, linteaux, etc.

07.3.1.1.1 Contre-cloison

Mode de métré : au m^2

07.3.1.1.2 Laine de bois épaisseur 160 mm

Mode de métré : au m^2

07.3.1.1.3 Embrasure RDC

Mode de métré : au m^2

07.3.1.1.4 Laine de bois épaisseur 40 mm

Mode de métré : au m^2

07.3.1.1.5 Membrane pare-vapeur

Mode de métré : au m^2

07.3.1.2 **Isolation des plafonds et rampants du R+3**

Le système associe deux plaques de plâtre, une ossature métallique et un isolant.

Le système comprend :

- Ossature métallique par fourrure et rail de type F47 portée par des suspentes U, à entraxe 60 cm, portée maxi 1,10 m,
- 2 Plaques de plâtre standard de type KS13 de chez Knauf ou équivalent, par parement, pour les locaux courants,
- 2 Plaques de plâtre hydrofugée de type KH13 de chez Knauf ou équivalent, par parement, pour les locaux humides,
- Isolant en laine de bois de type STEICO Flex F036 de chez STEICO ou équivalent, d'épaisseur 240 mm, $R = 6,65 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$,
- Isolant en laine de bois de type STEICO Flex F036 de chez STEICO ou équivalent, d'épaisseur 120 mm, $R = 3,30 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$,
- Membrane pare-vapeur universel de type DELTA-NEOVAP 100R de chez DÖRKEN ou équivalent, $S_d = 100 \text{ m}$,
- Coffrage de la trappe d'accès aux combles, des ouvrages de fumisterie, le cas échéant,
- Compris coupes, chutes, rebouchage des réservations, traitement des joints, etc.

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

R+3 : Plafonds et rampants

07.3.1.2.1 Plafond horizontal R+3

Mode de métré : au m²

07.3.1.2.2 Plafond incliné R+3

Mode de métré : au m²

07.3.1.2.3 Laine de bois épaisseur 240 mm

Mode de métré : au m²

07.3.1.2.4 Laine de bois épaisseur 120 mm

Mode de métré : au m²

07.3.1.2.5 Membrane pare-vapeur

Mode de métré : au m²

07.3.1.3 Isolation en sous-face de dalle, y compris poutre

L'entrepreneur doit la mise en œuvre d'une isolation protection coupe-feu 1h en sous-face de dalle, y compris poutres métalliques, conformément aux plans DCE.

Les travaux comprennent :

- Application d'un primaire d'accrochage de type ISOFIX TS ou PLUS de chez Eurisol ou équivalent,
- Mise en œuvre d'une armature d'accrochage composée de feuille d'acier galvanisé Z275 déployées, épaisseur 0,3 mm, dimension 600 mm x 2500 mm,
- Mise en place d'un isolant fibreux à base de laine minérale de laitier, de liants hydrauliques et d'adjuvants, projeté sur une épaisseur de 39 mm, de type Isoflam de chez Eurisol ou équivalent,
- Finition possible avec durcisseur par imprégnation en pulvérisation : solution phase aqueuse de type ISOFILM, ou durcisseur de surface : solution en phase aqueuse type ISOCOAT.

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

RDC, R+1, R+2 : Plafonds

07.3.1.3.1 Primaire d'accrochage

Mode de métré : au m²

07.3.1.3.2 Armature d'accrochage

Mode de métré : au m²

07.3.1.3.3 Isolant fibreux

Mode de métré : au m²

07.3.1.3.4 Durcisseur par imprégnation

Mode de métré : au m²

07.3.2 Enduits

07.3.2.1 Préparation des supports

Les travaux comprennent à minima :

- Nettoyage par mouillage et élimination des impuretés,
- Application au besoin de produits de traitement afin de ramollir les salissures biologiques, les salissures grasses, etc.,
- Application des produits au pulvérisateur,
- Après 30 minutes, brossage et rinçage,
- Egrenage, époussetage et dépoussiérage soigné.

Hauteur entre dalles :

- RDC : 3,80 m,
- R+1 : 3,85 m,
- R+2 : 3,75 m,
- R+3 : de 1.60 m à 3,15 m.

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

RDC, R+1, R+2 et R+3 : tous les murs de refends et des circulations

07.3.2.1.1 Supports RDC

Mode de métré : au m²

07.3.2.1.2 Supports R+1

Mode de métré : au m²

07.3.2.1.3 Supports R+2

Mode de métré : au m²

07.3.2.1.4 Supports R+3

Mode de métré : au m²

07.3.2.2 Enduit de ratissage à base de plâtre

Les travaux d'enduits sont réalisés par un enduit de ratissage à base de plâtre de type CILD PATE CACHET BLEU de chez Zolpan ou équivalent.

L'enduit est appliqué sur les supports en pierre, enduit ciment, béton, etc., tous les murs apparents des locaux et circulations.

L'enduit a les caractéristiques suivantes :

- Pâte épaisse granuleuse à base de liants organiques et de charges très blanches de granulométrie fine à moyenne,
- Grande blancheur,
- Dureté, adhérence, cohésion et résistance à la corrosion,
- Résistance au contact occasionnel avec l'eau,
- Haute résistance à l'abrasion humide classe A selon la norme NF EN 16566,
- Taux de COV : 1g/l, enduit non concerné par la Directive Européenne,
- Classification : Famille III classe 2,
- Émission dans l'air intérieur : A+
- Compatibles toutes finitions peintures.

Hauteur entre dalles :

- RDC : 3,80 m,
- R+1 : 3,85 m,
- R+2 : 3,75 m,
- R+3 : de 1.60 m à 3,15 m.

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

RDC, R+1, R+2 et R+3 : tous les murs des locaux et des circulations

07.3.2.2.1 Enduit de ratissage RDC

Mode de métré : au m²

07.3.2.2.2 Enduit de ratissage R+1

Mode de métré : au m²

07.3.2.2.3 Enduit de ratissage R+2

Mode de métré : au m²

07.3.2.2.4 Enduit de ratissage R+3

Mode de métré : au m²

07.3.3 Cloisonnements

07.3.3.1 Cloison de séparation

L'entrepreneur doit la réalisation des travaux de cloison de séparation de type KMA 140/90 - Knauf KS13 2/2 - EI60 - 51 dB de chez Knauf ou équivalent.

Le système associe des plaques de plâtre et des ossatures métalliques, et un isolant acoustique.

Composition:

- Cloison séparative KMA 140/90 d'épaisseur 140 mm,

- Ossature métallique par rail et montant de type M90-40, à entraxe 60 cm, montants doublés,
- 2 Plaques de plâtre standard de type KS13 de chez Knauf ou équivalent, par parement,
- Plaque de plâtre hydrofugée de type KH13 de chez Knauf ou équivalent, pour les locaux humides,
- Isolant laine de verre de type ULTRACOUSTIC de chez Knauf ou équivalent, d'épaisseur 85 mm,
- Résistance au feu EI 60,
- Affaiblissement acoustique : 59 dB,
- Compris coupes, chutes, rebouchage des réservations, traitement des joints, etc.

Hauteur entre dalles :

- RDC : 3,80 m,
- R+1 : 3,85 m,
- R+2 : 3,75 m,
- R+3 : de 1.60 m à 3,15 m.

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

RDC, R+1, R+2 et R+3 : cloison de séparations des circulations, bureaux, salles de réunion, vestiaires, etc.

07.3.3.1.1 Cloison de séparation 140/90 RDC

Mode de métré : au m²

07.3.3.1.2 Cloison de séparation 140/90 R+1

Mode de métré : au m²

07.3.3.1.3 Cloison de séparation 140/90 R+2

Mode de métré : au m²

07.3.3.1.4 Cloison de séparation 140/90 R+3

Mode de métré : au m²

07.3.3.2 Cloison de distribution

L'entrepreneur doit la réalisation des travaux de cloison de distribution de type KMA 98/48 - Knauf KS13 2/2 - EI60 - 45 dB de chez Knauf ou équivalent.

Le système associe des plaques de plâtre et des ossatures métalliques, et un isolant acoustique.

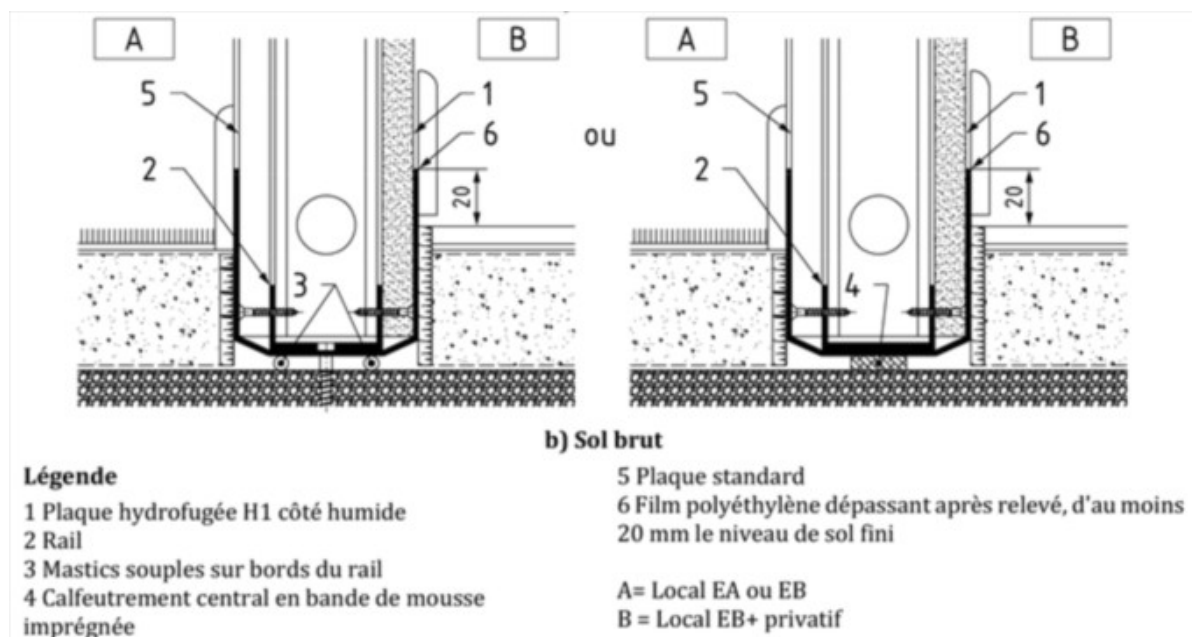
Composition:

- Cloison de distribution KMA 98/48 d'épaisseur 98 mm,
- Ossature métallique par rail et montant de type M48-50, à entraxe 60 cm, montants doublés,
- 2 Plaques de plâtre standard de type KS13 de chez Knauf ou équivalent, par parement, pour les locaux courants,
- 2 Plaques de plâtre hydrofugée de type KH13 de chez Knauf ou équivalent, par parement, pour les locaux humides,
- Isolant laine de verre de type ULTRACOUSTIC de chez Knauf ou équivalent, d'épaisseur 45 mm,
- Résistance au feu EI 60, Efectis EFR 22-002846,
- Indice d'affaiblissement acoustique : 45 dB, CSTB AC23-16379,
- Compris coupes, chutes, rebouchage des réservations, traitement des joints, etc.

Hauteur entre dalles :

- RDC : 3,80 m,
- R+1 : 3,85 m,
- R+2 : 3,75 m,
- R+3 : de 1.60 m à 3,15 m.

Rappel schéma de principe de mise en œuvre dans les locaux humides :



Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

RDC, R+1, R+2 et R+3 : cloison de distribution des locaux sanitaires, bureaux, etc.

07.3.3.2.1 Cloison de distribution 98/48 RDC

Mode de métré : au m²

07.3.3.2.2 Cloison de distribution 98/48 R+1

Mode de métré : au m²

07.3.3.2.3 Cloison de distribution 98/48 R+2

Mode de métré : au m²

07.3.3.2.4 Cloison de distribution 98/48 R+3

Mode de métré : au m²

07.3.4 Gains techniques

07.3.4.1 Cloison des gains techniques CF 1h

L'entrepreneur doit la réalisation des travaux de cloison des gains techniques de type KMA 98/48 - Knauf KS25 - EI60 – 46 dB de chez Knauf ou équivalent.

Le système associe des plaques de plâtre et des ossatures métalliques, et un isolant acoustique.

Composition:

- Cloison de gaine technique KMA 98/48 d'épaisseur 98 mm,
- Ossature métallique par rail et montant de type M48-50, à entraxe 45 cm, montants doublés,
- 1 Plaque de plâtre standard de type KS25, par parement,
- Plaque de plâtre hydrofugée de type KH25 de chez Knauf ou équivalent, pour les locaux humides,
- Isolant laine de verre de type ULTRACOUSTIC de chez Knauf ou équivalent, d'épaisseur 45 mm,
- Résistance au feu EI 60,
- Indice d'affaiblissement acoustique : 46 dB,
- Compris coupes, chutes, rebouchage des réservations, traitement des joints, etc.

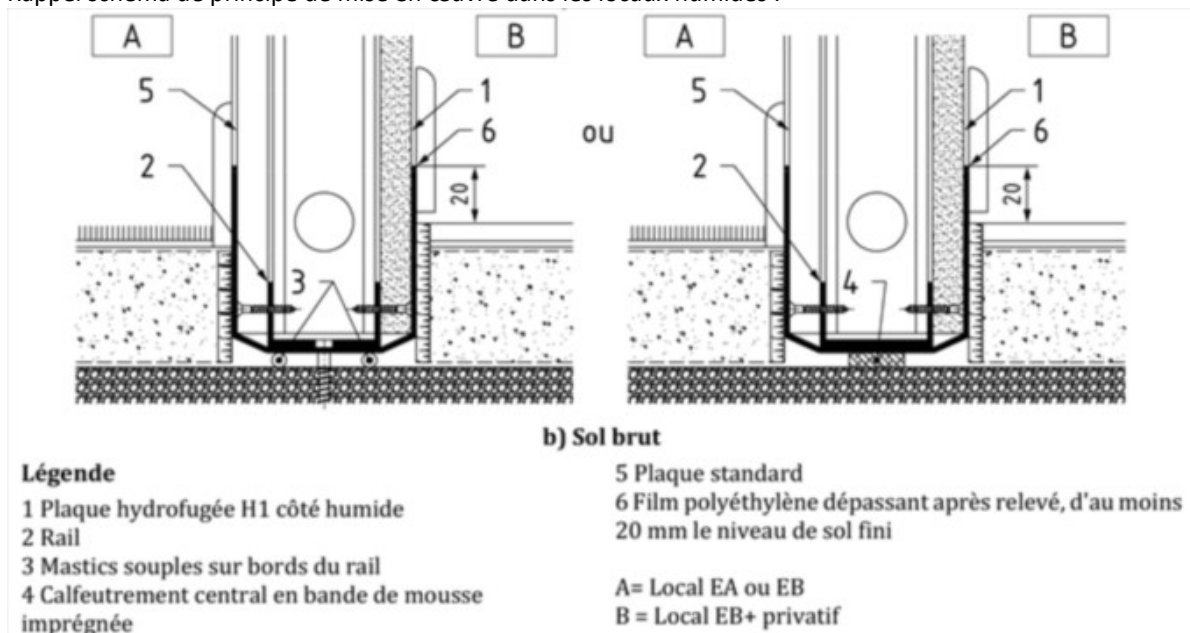
Les chutes EU et les réseaux VMC doivent être recouvert d'un isolant laine de verre et d'une coque de type ARMAFLEX ou équivalent, pour limiter les bruits de chute d'eau, circulation d'air et condensation éventuelle.

Hauteur entre dalles :

- RDC : 3,80 m,
- R+1 : 3,85 m,

- R+2 : 3,75 m,
- R+3 : de 1.60 m à 3,15 m.

Rappel schéma de principe de mise en œuvre dans les locaux humides :



Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

RDC, R+1, R+2 et R+3 : gaines techniques

07.3.4.1.1 Gaine technique 98/48 RDC

Mode de métré : au m²

07.3.4.1.2 Gaine technique 98/48 R+1

Mode de métré : au m²

07.3.4.1.3 Gaine technique 98/48 R+2

Mode de métré : au m²

07.3.4.1.4 Gaine technique 98/48 R+3

Mode de métré : au m²

07.3.4.2 Gaines techniques horizontales CF 1h

Le système associe une plaque de plâtre et une ossature métallique, et un isolant acoustique.

Composition :

- Ossature métallique par rail et montant de type M48-50,
- 2 Plaques de plâtre standard de type KS13, par parement,
- Plaque de plâtre hydrofugée de type KH13 de chez Knauf ou équivalent, pour les locaux humides,
- Isolant laine de verre de type ULTRACOUSTIC de chez Knauf ou équivalent, d'épaisseur 45 mm,
- Résistance au feu EI 60,
- Indice d'affaiblissement acoustique : 46 dB,
- Compris coupes, chutes, rebouchage des réservations, traitement des joints, etc.

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

RDC : gaines techniques horizontales dans locaux stock

07.3.4.2.1 Gaine technique horizontale RDC

Mode de métré : au m²

07.3.5 Divers

07.3.5.1 Encoffrement des fermes

Le système associe une plaque de plâtre et une ossature métallique, et un isolant acoustique.

Composition :

- Ossature métallique par rail et montant de type M48-50,
- 2 Plaques de plâtre standard de type KS BA13,
- Isolant laine de verre de type ULTRACOUSTIC de chez Knauf ou équivalent, d'épaisseur 45 mm
- Compris coupes, chutes, rebouchage des réservations, traitement des joints, etc.

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

R+3 : pied des fermes

07.3.5.1.1 Encoffrement des fermes

Mode de métré : au m²

07.4 TRAVAUX DE PEINTURE

L'entrepreneur doit la réalisation des travaux de peintures sur les ouvrages intérieurs conformément aux prescriptions de la norme NF DTU 59.1 - Revêtement de peinture en feuil mince, semi-épais, épais, et aux plans DCE.

Les revêtements intérieurs (matériaux et produits utilisés) auront l'étiquette énergétique A+.

07.4.1 Peinture sur ouvrages intérieurs verticaux

07.4.1.1 Préparation et impression sur parois fonds neufs

La préparation et impression des subjectiles en plâtre et enduit de ratissage sur fond neuf, comprend :

- Brossage, égrenage, époussetage, dépoussiérage soigné
- Couche d'impression.

La couche d'impression est réalisée par une impression opacifiante régulatrice d'absorption de type MAOLINE de chez Zolpan ou équivalent.

L'impression opacifiante régulatrice d'absorption a les caractéristiques suivantes :

- Peinture onctueuse, aspect mat,
- Famille I classe 7b2
- Émissions dans l'air intérieur : A+
- Teinte : blanc.

Hauteur sous plafond :

- RDC à 2,60 m : circulations horizontales, sanitaires individuels, locaux TIG,
- RDC à 2,72 m : local TEI,
- RDC à 2,95 m : sas d'entrée, cages d'escalier, sanitaires communs, salles de cours,
- RDC à 2,97 m : locaux stocks, salles de nettoyage, local rangement,
- R+1 à 2,60 m : circulations horizontales, sanitaires individuels, locaux TIG,
- R+1 à 2,80 m : local TEI,
- R+1 à 2,95 m : cages d'escalier, sanitaires communs, locaux vestiaires, douches
- R+1 à 3,77 m : local CTA,
- R+2 à 2,60 m : circulations horizontales, sanitaires individuels,
- R+2 à 2,80 m : local TEI,
- R+2 à 2,95 m : cages d'escalier, sanitaires communs, bureaux, salles de réunion, de convivialité,
- R+2 à 2,97 m : local VMC, locaux techniques,
- R+3 à 2,50 m : circulations horizontales, sanitaires individuels, cages d'escalier, sanitaires communs, bureaux, salles de réunion, de convivialité,
- R+3 à 2,52 m : local VMC, locaux techniques,
- R+3 à 2,60 m : local TEI.

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

RDC, R+1, R+2 et R+3 : ensemble des parois verticales

07.4.1.1.1 Préparation RDC

Mode de métré : au m²

07.4.1.1.2 Préparation R+1

Mode de métré : au m²

07.4.1.1.3 Préparation R+2

Mode de métré : au m²

07.4.1.1.4 Préparation R+3

Mode de métré : au m²

07.4.1.2 Finition par revêtement plastique épais

Mise en œuvre d'un revêtement décoratif de type Armaterm Finition FX de chez Zolpan ou équivalent

Le revêtement décoratif a les caractéristiques suivantes :

- Impression à base de résines synthétiques,
- Revêtement décoratif à base de liant organiques aux résines synthétiques,
- Famille II classe 1b,
- Aspect grésé – ribbé fin,
- Teinte dans un RAL au choix du maître d'œuvre.

Hauteur sous plafond :

- RDC à 2,60 m : circulations horizontales,
- RDC à 2,95 m : sas d'entrée, cages d'escalier,
- R+1 à 2,60 m : circulations horizontales,
- R+1 à 2,95 m : cages d'escalier,
- R+2 à 2,60 m : circulations horizontales,
- R+2 à 2,95 m : cages d'escalier,
- R+3 à 2,50 m : circulations horizontales, cages d'escalier.

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

RDC, R+1, R+2 et R+3 : ensemble des circulations horizontales et verticales

07.4.1.2.1 Revêtement plastique épais RDC

Mode de métré : au m²

07.4.1.2.2 Revêtement plastique épais R+1

Mode de métré : au m²

07.4.1.2.3 Revêtement plastique épais R+2

Mode de métré : au m²

07.4.1.2.4 Revêtement plastique épais R+3

Mode de métré : au m²

07.4.1.3 Finition par peinture satinée

Mise en œuvre d'une peinture satinée en 2 couches de peinture acrylique de type ONDI PUR SATIN de chez Zolpan ou équivalent.

La peinture satinée en 2 couches de peinture acrylique a les caractéristiques suivantes :

- Peinture onctueuse, aspect satiné pommelé fin,
- Famille I classe 7b2,
- Classe 1 en résistance à l'abrasion,
- Émissions dans l'air intérieur : A+,
- Teinte dans un RAL au choix du maître d'œuvre.

Hauteur sous plafond :

- RDC à 2,60 m : sanitaires individuels, locaux TIG,
- RDC à 2,72 m : local TEI,
- RDC à 2,95 m : sas d'entrée, sanitaires communs, salles de cours,
- RDC à 2,97 m : locaux stocks, salles de nettoyage, local rangement,
- R+1 à 2,60 m : sanitaires individuels, locaux TIG,

- R+1 à 2,80 m : local TEI,
- R+1 à 2,95 m : sanitaires communs, locaux vestiaires, douches
- R+1 à 3,77 m : local CTA,
- R+2 à 2,60 m : sanitaires individuels,
- R+2 à 2,80 m : local TEI,
- R+2 à 2,95 m : sanitaires communs, bureaux, salles de réunion, de convivialité,
- R+2 à 2,97 m : local VMC, locaux techniques,
- R+3 à 2,50 m : sanitaires individuels, sanitaires communs, bureaux, salles de réunion, de convivialité,
- R+3 à 2,52 m : local VMC, locaux techniques,
- R+3 à 2,60 m : local TEI.

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

RDC, R+1, R+2 et R+3 : ensemble des parois verticales hors faïence (toute hauteur pour les murs des locaux douches, hauteur 1,20 m avec retour de 0,90 m sur l'emprise des équipements sanitaires)

07.4.1.3.1 Peinture satinée RDC

Mode de métré : au m²

07.4.1.3.2 Peinture satinée R+1

Mode de métré : au m²

07.4.1.3.3 Peinture satinée R+2

Mode de métré : au m²

07.4.1.3.4 Peinture satinée R+3

Mode de métré : au m²

07.4.2 Peinture sur ouvrages intérieurs horizontaux et inclinés

07.4.2.1 Préparation et impression sur parois fonds neufs

La préparation et impression des subjectiles en plâtre et enduit de ratissage sur fond neuf, comprend :

- Brossage, égrenage, époussetage, dépoussiérage soigné
- Couche d'impression.

La couche d'impression est réalisée par une impression opacifiante régulatrice d'absorption de type MAOLINE de chez Zolpan ou équivalent.

L'impression opacifiante régulatrice d'absorption a les caractéristiques suivantes :

- Peinture onctueuse, aspect mat,
- Famille I classe 7b2
- Émissions dans l'air intérieur : A+
- Teinte : blanc.

Hauteur rampant :

- R+3 de 1,60 m à 2,50 m : cages d'escalier, sanitaires communs, bureaux, salles de réunion, de convivialité,
- R+3 de 1,60 m à 2,52 m : local VMC, locaux techniques,
- R+3 de 1,60 m à 2,60 m : local TEI.

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

R+3 : ensemble des parois inclinées et horizontales (lucarnes)

07.4.2.1.1 Préparation R+3

Mode de métré : au m²

07.4.2.2 Finition par peinture satinée

Mise en œuvre d'une peinture satinée en 2 couches de peinture acrylique de type ONDI PUR SATIN de chez Zolpan ou équivalent.

La peinture satinée en 2 couches de peinture acrylique a les caractéristiques suivantes :

- Peinture onctueuse, aspect satiné pommelé fin,
- Famille I classe 7b2,

- Classe 1 en résistance à l'abrasion,
- Émissions dans l'air intérieur : A+,
- Teinte dans un RAL au choix du maître d'œuvre.

Hauteur rampant :

- R+3 de 1,60 m à 2,50 m : cages d'escalier, sanitaires communs, bureaux, salles de réunion, de convivialité,
- R+3 de 1,60 à 2,52 m : local VMC, locaux techniques,
- R+3 de 1,60 à 2,60 m : local TEI.

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

R+3 : ensemble des parois inclinées et horizontales (lucarnes)

07.4.2.2.1 Peinture satinée R+3

Mode de métré : au m²

07.4.3 Peinture sur ouvrages intérieurs bois

07.4.3.1 Préparation et impression sur bois fonds neufs

La préparation et impression des subjectiles en bois sur fond neuf comprend :

- Dégraissage, brossage, ponçage, rebouchage, enduisage, essuyage et dépoussiérage soigné
- Couche d'impression.

La couche d'impression est réalisée par une lasure d'imprégnation non filmogène en phase solvant de type SATIZOL IMPREGNATION de chez Zolpan ou équivalent.

La lasure d'imprégnation a les caractéristiques suivantes :

- Produit gélifié incolore,
- Famille I classe 4a,
- Émissions dans l'air intérieur : A+
- Teinte : naturelle.

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

RDC, R+1, R+2 et R+3 : huisseries et cadres, façades gaines techniques

07.4.3.1.1 Préparation huisseries et cadres RDC

Mode de métré : à l'unité

07.4.3.1.2 Préparation huisseries et cadres R+1

Mode de métré : à l'unité

07.4.3.1.3 Préparation huisseries et cadres R+2

Mode de métré : à l'unité

07.4.3.1.4 Préparation huisseries et cadres R+3

Mode de métré : à l'unité

07.4.3.1.5 Préparation façades gaines techniques RDC

Mode de métré : à l'unité

07.4.3.1.6 Préparation façades gaines techniques R+1

Mode de métré : à l'unité

07.4.3.1.7 Préparation façades gaines techniques R+2

Mode de métré : à l'unité

07.4.3.1.8 Préparation façades gaines techniques R+3

Mode de métré : à l'unité

07.4.3.2 Finition par lasures satinée

La finition est assurée par la mise en œuvre d'une lasure satinée en 2 couches de type SATIZOL ACRYL de chez Zolpan ou équivalent.

La lasure satinée en 2 couches a les caractéristiques suivantes :

- Produit onctueux, aspect satiné pommelé fin,
- Famille I classe 4a/7b2,

- Émissions dans l'air intérieur : A+
- Teinte colorée dans un RAL au choix du maître d'œuvre.

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

RDC, R+1, R+2 et R+3 : huisseries et cadres, façades gaines techniques

07.4.3.2.1 Huisseries et cadres RDC

Mode de métré : à l'unité

07.4.3.2.2 Huisseries et cadres R+1

Mode de métré : à l'unité

07.4.3.2.3 Huisseries et cadres R+2

Mode de métré : à l'unité

07.4.3.2.4 Huisseries et cadres R+3

Mode de métré : à l'unité

07.4.3.2.5 Façades gaines techniques RDC

Mode de métré : à l'unité

07.4.3.2.6 Façades gaines techniques R+1

Mode de métré : à l'unité

07.4.3.2.7 Façades gaines techniques R+2

Mode de métré : à l'unité

07.4.3.2.8 Façades gaines techniques R+3

Mode de métré : à l'unité

07.4.4 Peinture sur tuyauteries apparentes

07.4.4.1 Préparation et impression sur acier et cuivre

La préparation et impression des subjectiles en acier et cuivre comprend :

- Dégraissage, lessivage et rinçage
- Couche primaire d'impression.

La couche primaire est réalisée par un primaire antirouille à bas alkyde de type Primaire PAH de chez Zolpan ou équivalent.

Caractéristiques :

- Peinture fluide, aspect mat,
- Famille I classe 7b,
- Émissions dans l'air intérieur : A+
- Teinte : blanc.

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

RDC, R+1, R+2 et R+3 : ensemble des canalisations apparentes

07.4.4.1.1 Primaire antirouille RDC

Mode de métré : au forfait

07.4.4.1.2 Primaire antirouille R+1

Mode de métré : au forfait

07.4.4.1.3 Primaire antirouille R+2

Mode de métré : au forfait

07.4.4.1.4 Primaire antirouille R+3

Mode de métré : au forfait

07.4.4.2 Préparation et impression sur PVC

La préparation et impression des subjectiles en PVC comprend :

- Dégraissage, lessivage et rinçage
- Sous-couche d'accrochage.

La sous-couche d'accrochage est réalisée par une sous-couche d'accrochage universelle de type Primaire universel de chez Zolpan ou équivalent.

Caractéristiques :

- Peinture fluide,
- Famille I classe 4a/6a,
- Émissions dans l'air intérieur : C
- Teinte : blanc.

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

RDC, R+1, R+2 et R+3 : ensemble des évacuations apparentes

07.4.4.2.1 Sous-couche d'accrochage RDC

Mode de métré : au forfait

07.4.4.2.2 Sous-couche d'accrochage R+1

Mode de métré : au forfait

07.4.4.2.3 Sous-couche d'accrochage R+2

Mode de métré : au forfait

07.4.4.2.4 Sous-couche d'accrochage R+3

Mode de métré : au forfait

07.4.4.3 Finition par laque antirouille

La finition est assurée par la mise en œuvre d'une laque antirouille alkyde uréthane en 2 couches de type Zolpafer hydro de chez Zolpan ou équivalent.

Caractéristiques :

- Peinture onctueuse, aspect tendu, brillant, couvrant,
- Famille I classe 4a/6a,
- Émissions dans l'air intérieur : A+,
- Teinte colorée dans un RAL au choix du maître d'œuvre.

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

RDC, R+1, R+2 et R+3 : ensemble des canalisations apparentes

07.4.4.3.1 Laque antirouille RDC

Mode de métré : au forfait

07.4.4.3.2 Laque antirouille R+1

Mode de métré : au forfait

07.4.4.3.3 Laque antirouille R+2

Mode de métré : au forfait

07.4.4.3.4 Laque antirouille R+3

Mode de métré : au forfait

07.4.4.4 Finition par peinture acrylique

La finition est assurée par la mise en œuvre d'une peinture acrylique mate en 2 couches de type Maotop mat de chez Zolpan ou équivalent.

Caractéristiques :

- Peinture onctueuse épaisse, aspect mat,
- Famille I classe 7b2,
- Émissions dans l'air intérieur : A+,
- Teinte colorée dans un RAL au choix du maître d'œuvre.

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

RDC, R+1, R+2 et R+3 : ensemble des évacuations apparentes

07.4.4.4.1 Peinture acrylique RDC

Mode de métré : au forfait

07.4.4.4.2 Peinture acrylique R+1

Mode de métré : au forfait

07.4.4.4.3 Peinture acrylique R+2

Mode de métré : au forfait

07.4.4.4.4 Peinture acrylique R+3

Mode de métré : au forfait

07.5 TRAVAUX DE FAUX-PLAFONDS

07.5.1 Faux-plafonds

L'entrepreneur doit la réalisation des travaux de faux-plafonds dans le bâtiment conformément aux prescriptions de la norme NF DTU 58.1 Plafonds suspendus, et aux plans DCE.

La fourniture et la pose de plafonds suspendus doit permettre le passage des fluides, courants forts et courants faibles.

07.5.1.1 Faux-plafonds 600 x 600 mm

Le titulaire du présent lot doit la mise en œuvre de plafonds suspendus, démontables de dimensions 600 x 600 mm de type EKLA de chez ROCKFON ou équivalent.

Mise en œuvre de plafonds suspendus ayant les caractéristiques suivantes :

- Démontables de dimensions 600 x 600 mm de type EKLA de chez ROCKFON ou équivalent,
- Ossature semi apparente,
- Bord E15 et joint creux.

Hauteur sous plafond :

- RDC à 2,60 m : circulations horizontales, sanitaires individuels, locaux TIG,
- RDC à 2,72 m : local TEI,
- RDC à 2,95 m : sas d'entrée, cages d'escalier, sanitaires communs, salles de cours,
- R+1 à 2,60 m : circulations horizontales, sanitaires individuels, locaux TIG,
- R+1 à 2,80 m : local TEI,
- R+1 à 2,95 m : cages d'escalier, sanitaires communs, locaux vestiaires, douches
- R+2 à 2,60 m : circulations horizontales, sanitaires individuels,
- R+2 à 2,80 m : local TEI,
- R+2 à 2,95 m : cages d'escalier, sanitaires communs, bureaux, salles de réunion, de convivialité,
- R+2 à 2,97 m : local VMC, locaux techniques,
- R+3 à 2,50 m : circulations horizontales, sanitaires individuels, cages d'escalier, sanitaires communs, bureaux, salles de réunion, de convivialité,
- R+3 à 2,52 m : local VMC, locaux techniques,
- R+3 à 2,60 m : local TEI.

Les revêtements intérieurs (matériaux et produits utilisés) doivent avoir l'étiquette énergétique A+.

Le calepinage des faux-plafonds est soumis à validation du maître d'œuvre.

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

RDC, R+1, R+2 et R+3 : ensemble des locaux sauf locaux stocks, salles de nettoyage, local rangement, local CTA

07.5.1.1.1 Faux-plafond 600 x 600 RDC

Mode de métré : au m²

07.5.1.1.2 Faux-plafond 600 x 600 R+1

Mode de métré : au m²

07.5.1.1.3 Faux-plafond 600 x 600 R+2

Mode de métré : au m²

07.5.1.1.4 Faux-plafond 600 x 600 R+3

Mode de métré : au m²

07.5.1.2 Faux-plafonds 600 x 1200 mm

L'entrepreneur doit la mise en œuvre de faux-plafond, démontables de dimensions 600 x 1200 mm, de type ULTIMA+OP de chez AMSTRONG ou équivalent.

Mise en œuvre de plafonds suspendus ayant les caractéristiques suivantes :

- Démontables de dimensions 600 x 1200 mm de type ULTIMA+OP de chez AMSTRONG ou équivalent,
- Ossature semi apparente,
- Bord microlook90.

Hauteur sous plafond :

- RDC à 2,97 m : locaux stocks, salles de nettoyage, local rangement.

Les revêtements intérieurs (matériaux et produits utilisés) doivent avoir l'étiquette énergétique A+.

Le calepinage des faux-plafonds est soumis à validation du maître d'œuvre.

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

RDC : locaux stocks, salles de nettoyage, local rangement

07.5.1.2.1 Faux-plafond 600 x 1200 RDC

Mode de métré : au m²

07.6 TRAVAUX DE NETTOYAGE

07.6.1 Nettoyage de mise en service

En fin de travaux, avant la réception, l'entrepreneur devra le nettoyage dit « de mise en service ».

Les travaux de nettoyage des extérieurs sont toujours faits dans des conditions atmosphériques normales.

Toutes les précautions sont prises pour travailler dans de bonnes conditions et avec les machines, les produits adaptés, le personnel compétent.

07.6.1.1 Nettoyage des extérieurs

Les travaux comprennent :

- Le nettoyage des extérieurs et l'évacuation des gravois (chutes de plaques, palettes vides, panneaux de bois, emballages divers, etc.),
- Le balayage, le lavage et le nettoyage au laveur haute pression, des zones en enrobé, en dalles ou en pavés (circulations piétonnes, stationnements, place d'armes, etc.),
- Le chargement et l'évacuation en centre de traitement compris traitement des déchets.

Rappel, il est interdit :

- Le brûlage des déchets (interdit par arrêté préfectoral),
- L'enfouissement des déchets dans les tranchées de chantier,
- D'abandonner les déchets dans la nature.

Tout manquement est sanctionné par les autorités compétentes, l'entrepreneur concerné doit payer l'amende ou se justifier auprès de ces autorités afin d'assumer ses torts.

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

Pourtour du bâtiment et place d'armes

07.6.1.1.1 Extérieurs

Mode de métré : au forfait

07.6.1.2 Nettoyage du bâtiment avant les opérations préalables à la réception

La prestation comprend un nettoyage avant Opérations Préalables à la Réception (OPR), concernant les menuiseries intérieures, les appareillages, les menuiseries extérieures les vitrages, les sols, etc.

Les travaux comprennent :

- Le chargement et l'évacuation du restant des gravois, du matériel et des déchets (gravois, chutes de plaques, cartons, etc.) des corps d'état sur le site,
- La dépose des étiquettes, le nettoyage des menuiseries intérieures, portes, vitrages et dessus de parclofes des cloisons, châssis vitrés,
- Le nettoyage des appareils électriques,

- La dépose des protections provisoires sur les appareils sanitaires, radiateurs, bouches de ventilation,
- La dépose des étiquettes et le nettoyage des appareils sanitaires, radiateurs, bouches de ventilation,
- La dépose des étiquettes, le nettoyage des profilés des menuiseries, portes, compris gorges des profilés de fenêtres, tabliers sur les deux faces et caissons de VR éventuels, tous les vitrages et dessus de parclozes,
- Le nettoyage des intérieurs de gaines techniques, des faïences, des plinthes, des tablettes,
- Le nettoyage des carrelages,
- Le balayage et le nettoyage de tous les sols y compris l'escalier intérieur et le sous-sol.
- Les échafaudages roulants ou les nacelles nécessaires, le cas échéant,
- Le chargement et l'évacuation en centre de traitement des déchets.

Y compris toutes sujétions nécessaires à une parfaite réalisation de la prestation.

LOCALISATION

Ensemble du bâtiment

07.6.1.2.1 Nettoyage des menuiseries intérieures, appareillages, etc.

Mode de métré : au forfait

07.6.1.2.2 Nettoyage des menuiseries extérieures, vitrages, etc.

Mode de métré : au forfait

07.6.1.2.3 Nettoyage des locaux, des sols

Mode de métré : au forfait

07.7 DOCUMENT A REMETTRE APRÈS TRAVAUX

07.7.1 Dossier DOE

Conformément à l'article 40 du Cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux, l'entrepreneur remet son dossier des ouvrages exécutés (DOE) correspondant aux travaux qu'il a réalisés, au maître d'œuvre le jour de la réception des ouvrages.

L'élaboration du DOE (plans de récolement, schémas, notices, hypothèses de calculs, etc.) est à la charge de l'entreprise sous la forme définie ci-après, contrôlé, vérifié et complété.

Présentation du DOE:

Pour chaque corps d'état, le Dossier des Ouvrages Exécutés est fourni sous forme de clé USB + 1 exemplaire papier (pièces écrites, notice et plans), comme indiqué au paragraphe suivant.

Pour un lot donné, chaque exemplaire du dossier DOE se présente sous la forme d'un ou plusieurs classeurs qui doivent contenir tous les documents (pièces écrites et plans perforés).

Pour un même lot, tous les classeurs doivent être de la même couleur.

Chaque classeur doit être soigneusement étiqueté avec toutes les références nécessaires :

- Intitulé de l'opération,
- Numéro et nom du lot en clair,
- Nom de l'entreprise,
- Numéro d'ordre du classeur.

Le premier classeur doit comporter le sommaire complet de l'ensemble du dossier :

- Liste des pièces écrites,
- Liste des plans.

Et chaque classeur doit comporter son sommaire particulier.

Tous les documents doivent comporter, sur la cartouche, la mention DOE, en gros caractères.

Ces plans sont complétés par une série réduite des vues en plan des niveaux, facilement maniables.

Contenu du DOE

Le dossier DOE comprendra les pièces suivantes :

Pièces écrites :

Listes des matériels et des produits réellement mis en œuvre avec :

- Référence commerciale ;

- Fiche technique ;
- Adresse fournisseur et téléphone ;
- Avis techniques et ATEX éventuels ;
- Notice rappelant les hypothèses de calcul pour toutes les zones ;
- Notices de fonctionnement des installations ;
- Notices d'entretien des installations indiquant la périodicité de ces entretiens ;
- Notices d'entretien des produits ;
- Attestation d'essais de bon fonctionnement AQC.

Pièces graphiques :

- Plans d'exécution des ouvrages ;
- Plans d'atelier et de chantier ;
- Plans de repérage des matériaux ;
- Carnets de détails ;
- Toutes ces pièces graphiques devront être remises également sur support informatique (USB) compatible avec le logiciel AutoCAD®

Tous ces documents doivent impérativement être remis au maître d'œuvre le jour de la réception des ouvrages.

Dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO)

En vue de l'élaboration du DIUO par le coordonnateur SPS, les entreprises doivent fournir en parallèle au DOE, et ce pour chacun des corps d'état concerné, une notice technique accompagnée de plans, dessins, croquis, etc., contenant toutes les recommandations utiles pour l'exploitation et l'entretien des ouvrages. Cette notice doit souligner notamment celles des dispositions constructives qui jouent un rôle important dans la sécurité.

07.7.1.1 DOE

Mode de métré : au forfait